ART. 6 N° **42048**

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N º 42048

présenté par

M. Mélenchon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 37149 de Mme Cazebonne

ARTICLE 6

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ou d'un établissement d'enseignement situé à l'étranger ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement nous souhaitons rappeler notre opposition totale à une réforme des retraites qui vise à amoindrir de manière grossière les droits des fonctionnaires. Ce système "universel" aura un impact considérable sur les femmes qui représentent les gros des bataillons des fonctionnaires, elles seront donc fortement touchées par les "mesures de convergence" délétères proposées par le gouvernement.